



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droit du travail

Question écrite n° 120775

Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la remise en cause du droit des salariés à s'opposer à une modulation de leurs horaires de travail prévue dans le nouveau projet de loi de simplification du droit. En effet, les salariés pouvaient jusqu'à présent s'opposer à une modulation prévue par un accord collectif du nombre d'heures travaillées sur une période supérieure à une semaine. Cette modulation ne constituant plus une modification du contrat de travail, le salarié perd ce droit particulièrement précieux lorsque le temps de travail ainsi modifié s'oppose directement aux impératifs de la vie familiale par exemple. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre afin de faire en sorte que les salariés puissent continuer à disposer dans l'avenir de cette liberté.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vauzelle](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120775

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2011, page 11282

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)